

Élections des représentants de locataires 2022

En novembre et décembre,
C'est **VOUS** qui votez pour vos représentants !

Vous allez élire vos représentants qui participeront au Conseil d'Administration de Val Parisis Habitat.

Le Conseil d'Administration de Val Parisis Habitat est composé de 27 membres, dont 5 membres représentants les locataires.

Qui peut être candidat éligible ?

- ✓ Les représentants des locataires sont élus sur des listes de candidats présentées par des Associations remplissant les conditions prévues à l'article L421-9 du Code de la construction et de l'habitation
- ✓ Les personnes physiques, âgées de dix-huit ans minimum, locataires et ne tombant pas sous le coup des dispositions de l'article L.423-12, qui sont locataires d'un local à usage d'habitation de l'Office
- ✓ Chaque contrat de location ne donne droit qu'à une seule candidature
- ✗ Sont exclues les personnes membres du personnel de l'Office

Qui peut voter ?



Les locataires qui ont conclu avec Val Parisis Habitat **un contrat de location d'un local à usage d'habitation au plus tard 6 semaines avant la date de l'élection** (mercredi 26 octobre) et ont toujours la qualité de locataire à cette date



Les occupants dont le titre de location a été **résilié pour défaut de paiement du loyer ou de charges**, justifiant de la bonne exécution d'un plan d'apurement conclu avec l'Office



Les sous-locataires qui **ont conclu avec l'une des associations ou centres visés aux articles L.442-8-1 et L.442-8-4** un contrat de sous-location d'un logement de l'Office, au plus tard 6 semaines avant la date de l'élection ; les associations ou centres précités transmettent à l'Office la liste de ces sous-locataires au plus tard 1 mois avant la date de l'élection

Quand voter ?



Du 21 novembre au 5 décembre 2022

7 Déc.

Dépouillement du scrutin

7 Déc.

Affichage des résultats à l'Office et sur le site Internet

**Sous 8
jours**

Affichage des résultats dans les résidences

Comment voter ?



Vote par correspondance



Une enveloppe T pré-affranchie,
à poster dans une boîte aux
lettres de la poste, avant le
05/12/22, vous sera transmise